



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



WEBINAIRE

**L'intégration du volet Energie Climat du
SRADDET dans les documents de
planification : SCoT et PLUi**

Jeudi 27 novembre 2025
11h00 – 12h30

Le réseau TOTEn,

- + un espace d'échanges et d'information,
- + qui vise à favoriser les échanges d'expériences entre collectivités
- + dans l'écosystème public de la transition énergie-climat
- + depuis 2018.



Scanner ce Qr Code pour rejoindre la communauté TOTEn



UNE PLATEFORME RESSOURCE WWW.TOTEN-OCCITANIE.FR



SON EXTRANET (2022)



8 DOSSIERS ÉDITORIAUX PARTENARIAUX POUR SE REPÉRER DANS LA TRANSITION :



Coordonner et animer la transition énergétique



Planification territoriale



Efficacité énergétique des bâtiments



Production locale d'énergie renouvelable



Mobilité durable



Changement climatique et résilience



Qualité de l'air



Sobriété



+ 120 RETOURS D'EXPÉRIENCE THÉMATIQUES GÉOLOCALISÉS



UNE RUBRIQUE POUR RECHERCHER TOUS LES DISPOSITIFS FINANCIERS DE LA TRANSITION ÉNERGIE-CLIMAT À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS



DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE



1 FOIS / AN : LES RENCONTRES TOTEN

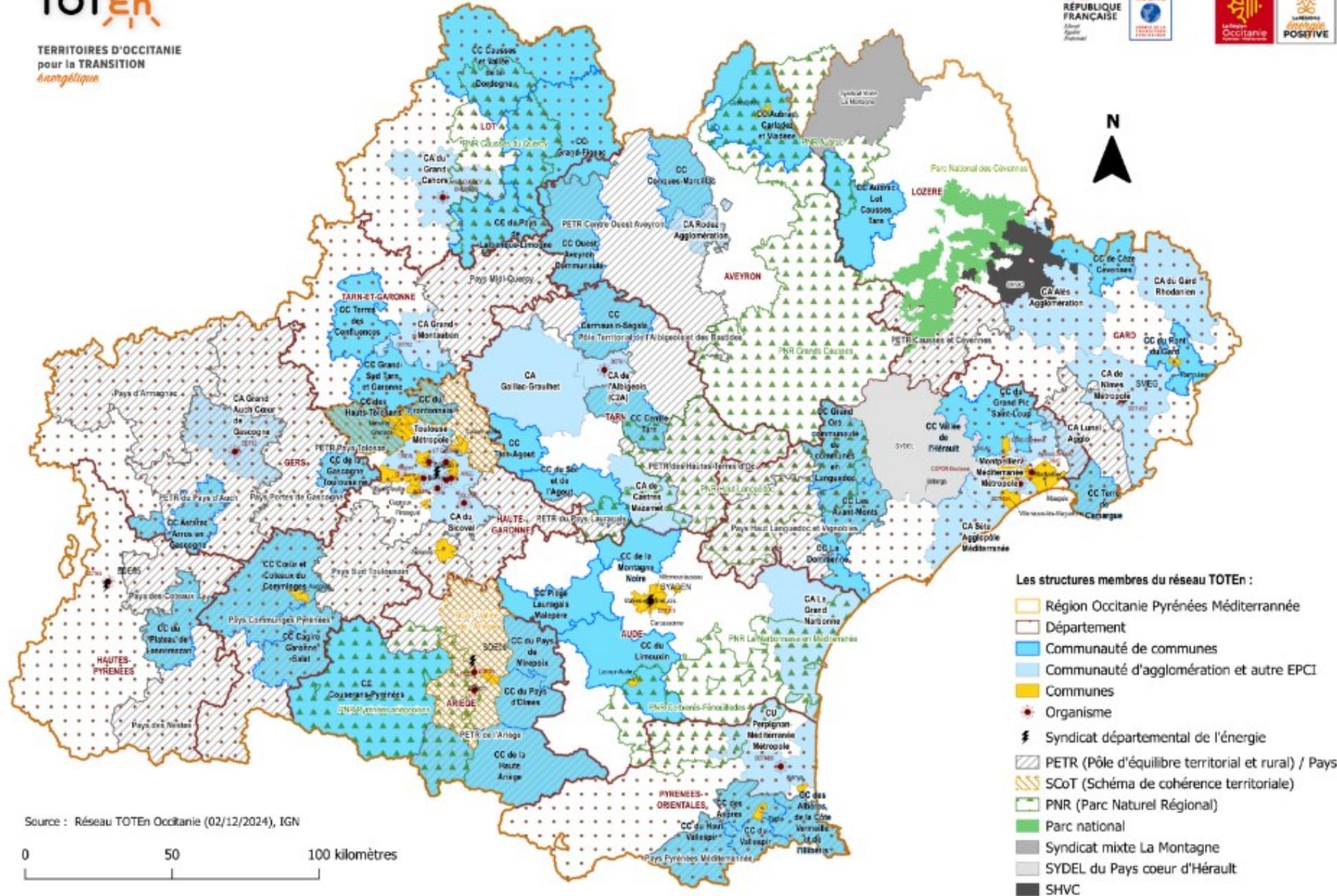
NOUVEAU : LES LOCALES TOTEN,
le réseau se délocalise dans les territoires en présentiel et distanciel

4 WEBINAIRES TECHNIQUES / AN

4 12-13H / AN
1 heure de conversations autour d'un sujet)

GROUPE DE COLLECTIVITÉS PILOTES POUR EXPÉRIMENTER LES CONDITIONS DE COOPÉRATIONS COMME LEVIER DE RÉUSSITE ET DE CHANGEMENT D'UN PROJET DE TRANSITION.
DIRECTION : UN VOYAGE EN SYSTÉMIE





Les structures membres du réseau TOTEn :

- Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- Département
- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération et autre EPCI
- Communes
- Organisme
- Syndicat départemental de l'énergie
- PÉTR (Pôle d'équilibre territorial et rural) / Pays
- SCoT (Schéma de cohérence territoriale)
- PNR (Parc Naturel Régional)
- Parc national
- Syndicat mixte La Montagne
- SYDEL du Pays cœur d'Hérault
- SHVC

Source : Réseau TOTEn Occitanie (02/12/2024), IGN



Avec l'appui technique de :





TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



Programme



Poser vos questions
dans le Tchat

+ Hiérarchie des normes et opposabilité du SRADDET

François LAMALLE, DREAL Occitanie

+ Questions / réponses

+ La démarche intégration Energie Climat dans le SRADDET

Anne ROJAS, Région Occitanie

+ Des outils au service des collectivités

Jean-Baptiste BAUDIN, AREC Occitanie

+ Questions / réponses

+ Retour d'expérience : SCoT Plaine du Roussillon

Eve GOZE, Directrice

+ Questions / réponses

+ Les outils concrets « Energie/ climat » en lien avec l'urbanisme

Thierry PEYRO-ROYO, ADEME Occitanie



TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



5'

+ Hiérarchie des normes
et opposabilité du
SRADDET

François LAMALLE,
DREAL Occitanie

CONTENU DU SRADDET

Des champs thématiques obligatoires dans un document unique

(extrait Art.L.4251-1 du CGCT : Thèmes énergie-Climat)

Le SRADDET fixe les **objectifs de moyen et long termes** sur le territoire de la région en matière

1. d'équilibre et d'égalité des territoires,
2. d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
3. de désenclavement des territoires ruraux,
4. d'habitat,
5. de gestion économe de l'espace,
6. de lutte contre l'artificialisation des sols
7. d'intermodalité et de développement des transports de personnes et marchandises,
8. de développement logistique et industriel, et notamment de localisation préférentielle,
9. de maîtrise et de valorisation de l'énergie,
10. de lutte contre le changement climatique,
11. de développement de l'exploitation des EnR et de récupération
12. de pollution de l'air,
13. de protection et de restauration de la biodiversité,
14. de prévention et de gestion des déchets.
15. des objectifs relatifs aux installations de production de biogaz

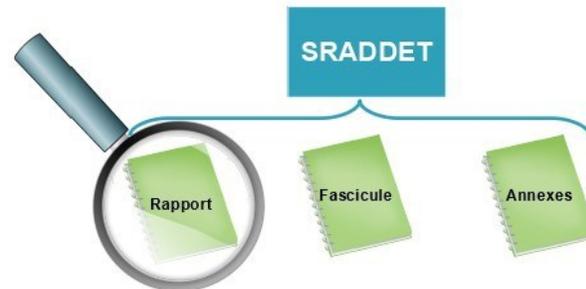
Le schéma définit la stratégie régionale aéroportuaire - identifie les voies et axes routiers d'intérêt régional.
Le schéma peut fixer des objectifs relatifs aux installations agrivoltaïques.

Le schéma peut fixer des objectifs dans tout autre domaine contribuant à l'aménagement du territoire

Avec l'appui technique de :

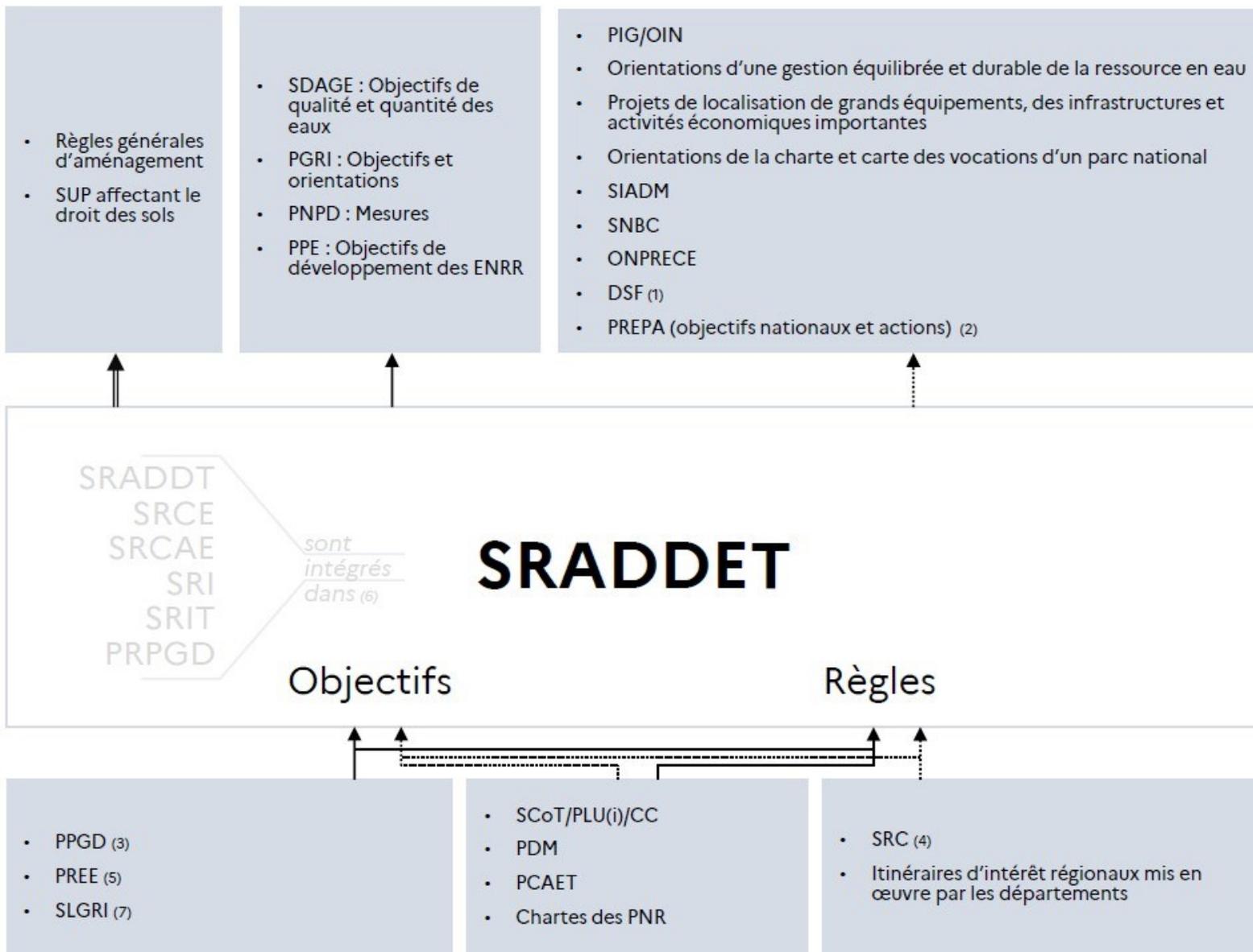
Le SRADDET est composé :

- 1 . d'un **rapport d'objectifs** consacré aux objectifs du schéma illustrés par une carte synthétique (cette carte « peut notamment identifier » les zones d'accélération des EnR : L4251-1 CGCT) ;
Zoom - Art R4251-5 : Les objectifs relatifs au climat-air-énergie portent sur l'atténuation du CC, l'adaptation au CC, la lutte contre la pollution atmosphérique, la maîtrise de la consommation d'énergie, le développement des EnRR.
- 2 . d'un **fascicule de règles** regroupant les règles générales organisé en chapitres thématiques ;
- 3 . de **documents annexes**.



(Article R4251-1 à R4251-13 du CGCT)

Avec l'appui technique de :



LE SRADDET DANS LA HIÉRARCHIE DES NORMES

⇒ EST CONFORME AVEC

Le respect ou la conformité imposent la retranscription à l'identique de la règle (aucune différence). Il s'agit d'un état de soumission qui suppose le strict respect de la norme imposant une solution, une orientation précise, une obligation de faire ou de s'abstenir. Aucune marge d'appréciation et aucune adaptation n'est permise.

→ EST COMPATIBLE AVEC

La compatibilité implique de respecter l'esprit de la règle. Il s'agit d'une obligation de non-contrariété. Le document ne doit pas être contraire aux orientations ou principes fondamentaux et doit contribuer même partiellement à sa réalisation.

.....→ PREND EN COMPTE

L'objectif est de ne pas s'écarter de la règle dans le sens où il ne faut pas remettre en cause les orientations définies par la norme supérieure. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de retranscrire à l'identique la règle (conformité) ni de respecter l'esprit de la règle (compatibilité)

TOT^{En} Travaux de régionalisation de la PPE 3



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Régionalisation des objectifs PPE3

Zones d'accélération



Contexte

Suite à la publication à venir de la PPE 3, pour la 1^{ère} fois, les objectifs vont être déclinés au niveau de chaque région

Les communes ont la possibilité de définir des zones d'accélération des EnR sur leur territoire



Objectif

Définir des **objectifs régionaux EnR** à l'horizon **2030** et **2035** permettant d'assurer l'atteinte des objectifs nationaux

Evaluer la **suffisance des zones d'accélération** au regard des **objectifs régionaux de la PPE 3** une fois ceux-ci publiés



Point
d'arrivée

par décret des objectifs régionalisés devra entraîner sous 6 mois le lancement de l'adoption et la modification du SRADDET pour mise en compatibilité

L'exercice reste actif jusqu'à l'adoption des objectifs régionaux de déclinaison de la PPE 3. Si les objectifs sont jugés atteints, des zones d'exclusion pourront être définies

Avec l'appui technique de





TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



10'

+ La démarche
intégration Energie
Climat dans le **SRADET**
Anne ROJAS, Région
Occitanie

Le SRADDET, un projet d'avenir partagé à l'horizon 2040

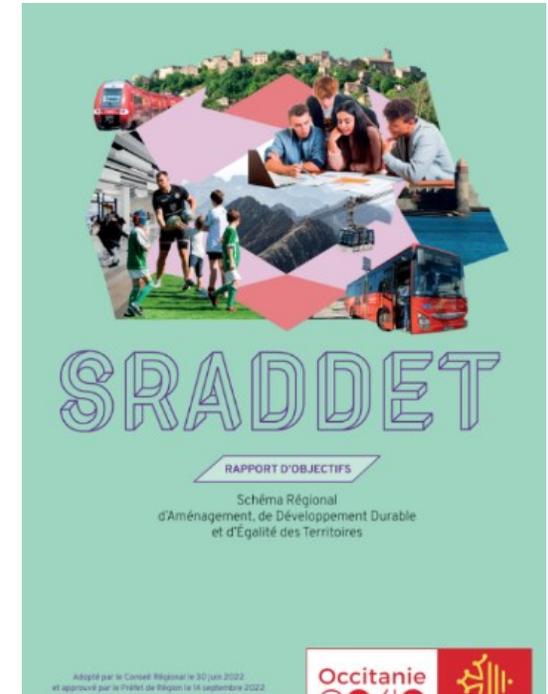
Une stratégie d'aménagement fondée sur 2 axes

Un rééquilibrage régional pour l'égalité des territoires

afin de limiter la surconcentration dans les métropoles et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires.

Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique

Des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques



**Approuvé en 2022,
1^{ère} Modification approuvée
en 2025**

Le SRADDET, un projet d'avenir partagé

2 CAPS

Rééquilibrage régional

Nouveau modèle de
développement

32 règles

Pragmatiques,
applicables et
mesurables

Ambitieuses
(foncier, biodiversité,
mobilité, énergie...)

Co-construites
avec les
territoires

Des mesures d'accompagnement régionales

Un nouveau modèle d'aménagement

L'objectif de devenir la 1^{ère} Région d'Europe à énergie positive

- La **Stratégie Région à Energie Positive** se traduit par des objectifs ambitieux sur les deux plus grands postes de consommation énergétique : le bâtiment et les transports
- Cette sobriété doit aller de pair avec un essor massif des énergies renouvelables dans une approche diversifiée

Objectif thématique 1.7

Consommation du bâti

Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

Objectif thématique 1.8

Consommation transports

Baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040

Objectif thématique 1.9

Production d'ENR

Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Une priorité transversale
Réduire significativement les besoins en énergie en construisant, rénovant et se déplaçant autrement

Atténuation du changement climatique

Trois objectifs thématiques... et deux règles

*Des enjeux de sobriété et d'efficacité
à prendre en compte pleinement
dans sa stratégie territoriale*

*Marquer une
ambition à l'échelle
du territoire*

SRADDET - Règle 19

Expliciter dans chaque document de planification locale une **trajectoire phasée de réduction de la consommation énergétique finale** (en matière de bâti et de transport) et une **trajectoire d'évolution du mix énergétique territorial**, toutes deux aux horizons 2030 et 2040, de manière à **contribuer** à l'atteinte de l'objectif REPOS

*Contribuer à
l'objectif régional
à son échelle et à
la mesure de ses
capacités*

*Considérer toutes les filières :
le mix énergétique est
une opportunité
économique et territoriale*

*S'appuyer sur des critères
d'identification adaptés à
chaque territoire : préservation
environnementale, équité
territoriale, adhésion locale !*

SRADDET - Règle 20

Identifier les espaces susceptibles d'accueillir les installations EnR et les inscrire dans les documents de planification. Dans le cas des installations photovoltaïques, **prioriser** les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles et anciennes décharges par exemple)

*Appréhender les impacts
fonciers de sa stratégie
Énergie-climat*

Avec l'appui technique de :

Intégration du volet Energie-Climat dans les documents de planification locaux : l'offre régionale

- Face à l'urgence climatique, il est crucial aujourd'hui d'intégrer pleinement les enjeux énergétiques et climatiques **dans la planification territoriale et les projets locaux**
- **Complexité de mise en œuvre** de ces transitions pour les territoires et revêt une diversité de contexte et problématiques
- Développement, en mobilisant l'AREC, **d'une offre de service ciblée** visant des territoires pilotes porteurs de SCOTs et EPCI non couverts par un SCOT

Une approche exploratoire
d'accompagnement de
plusieurs territoires pilotes

Recherche d'une diversité
Géographique
Démarches et stades
d'avancement
Contextes et besoins

**Un accompagnement sur
mesure et ciblé**

**Adaptation au besoin et
contexte de la collectivité**

Capitaliser
les bonnes pratiques et les
enseignements

Mettre à disposition les
ressources

**Au bénéfice de tous les
territoires**

Avec l'appui technique de :

Retour sur la démarche depuis 2022

- ❖ **Plusieurs ressources** mises à disposition des territoires porteurs de SCOTs et EPCI non couverts en SCOT: ressources en ligne sous <https://toten-occitanie.fr/planification-territoriale/sraddet-accompagnement-rex-collectivites> (replay, supports...)
- ❖ **Ressources déjà disponibles :**
 - Accompagnement collectif:** webinaires, atelier en présentiel, boîte à outils sous forme de Serious Game, fiches retours d'expérience,
 - Accompagnement individualisé:** « sur mesure », sur la base de l'analyse du besoin du territoire : *prochainement en ligne*

Avec l'appui technique de :

Accompagnement bilatéral « sur mesure » de 6 territoires



Réunion coaching avec la collectivité

Durée : 2/3h

Support : → atelier en présentiel / visio selon le besoin.



1 Identifier votre besoin

Format : Visio 1h

Support : → grille d'analyse du SCOT

A l'issue, note de synthèse

+ proposition x3 types de coaching

Choix de 3 dates pour la réunion coaching

1. Guide d'intégration du Scot dans les PLU pour le **Pays Cœur d'Hérault**
2. Séance d'échanges entre élus et pistes pour l'élaboration du PLUi de la **CC Aubrac Carladez Viadène**, pour une meilleure prise en compte des enjeux énergie-climat
3. Appui à la création d'un observatoire local pour le **Grand Albigeois**
4. Aide à la mise en œuvre du **SCoT Plaine du Roussillon** nouvellement approuvé
5. Séance d'échanges entre élus dans le cadre de la révision du **Scot Sud Gard**
6. **En prévision** : échange sur la stratégie « énergie » dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la **CC Des Cévennes au Mont Lozère** (atelier le 19 décembre)



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



17'

+ Des outils au service
des collectivités

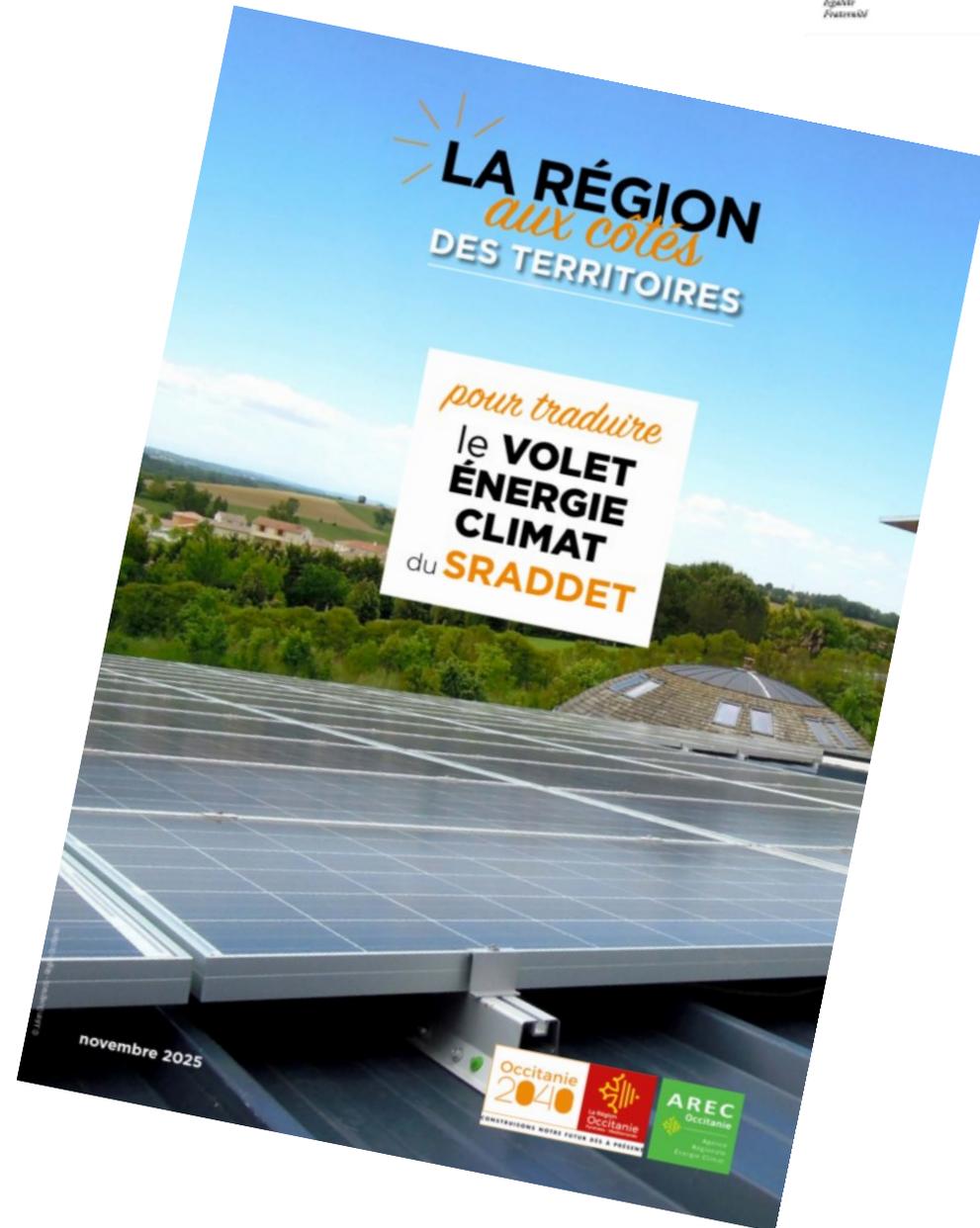
Jean-Baptiste BAUDIN,
AREC Occitanie

Novembre 2025

Parution d'un guide

qui revient sur ces travaux et sera actualisé
au fur et à mesure de leur avancement

- 1** *Constituer une boîte à outils* (p.5)
POUR MIEUX IDENTIFIER LES RESSOURCES DISPONIBLES ET MOBILISABLES!
- 2** *Capitaliser des retours d'expérience inspirants* (p.7)
ISSUS DE PROCÉDURES D'URBANISME ENGAGÉES
- 3** *Accompagner directement les territoires* (p.10)
DANS LEURS DÉMARCHES DE PLANIFICATION



Avec l'appui technique de :

1 *Une boîte à outils,* POUR MIEUX IDENTIFIER LES RESSOURCES DISPONIBLES ET MOBILISABLES



La liste des outils identifiés

Pictostat | Terristory | ORCEO | Recueil planification urbaine et TEE | Toten | Centre de ressources SCoT en action | Guide Prise en compte de l'énergie dans les projets d'aménagement | En chemin vers la planification bas carbone | ASCENS | AEUE2, des outils pour agir | La fresque du climat | La fresque de la ville | GES Urba | BaO EnR | Clim'Urba | Cartofriche | TEPOS | Observatoire Bois Energie en Occitanie | Plan de Paysage de Transition énergétique | Portail cartographique EnR | PCAET |

Les outils mobilisables par les collectivités :

- selon **le stade d'avancement** du document de planification : lancement de la démarche, diagnostic, PADD ou PAS, DOO, mise en œuvre, suivi-évaluation
- selon **l'objectif recherché** : trouver des données, informer, mobiliser, concerter les acteurs du territoire.

[Lien sur TOTEn vers la boîte à outils](#)

Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

POUR ALLER + LOIN

*Une déclinaison sous forme
de « Serious Game »*

Le « matériel » nécessaire

- Un plateau de jeu + les cartes « leviers »,
- Un.e animateur.trice (nécessite un temps de préparation),
- Un cas d'usage.

Le Serious Game est mis à disposition des territoires gratuitement.

➔ Contact pour toute demande :
arec@arec-occitanie.fr



Un exemple de carte

Utilisation du Serious Game
lors des rencontres TOTEn



2 Des retours d'expériences locaux POUR PARTAGER LES BONNES PRATIQUES

Quatre territoires « précurseurs » identifiés en Occitanie !

EXTRAIT DU SCOT

exemples de prescriptions

« Le SCoT met en œuvre la charte énergie renouvelable réalisée par le PNR et le Grand Narbonne pour l'implantation raisonnée des énergies renouvelables. Le développement des équipements de production d'énergie solaire, photovoltaïque et thermique est privilégié en toitures et sur des sites déjà artificialisés et/ou dégradés ; ».

Élément clé de réussite

La co-élaboration de la charte, élément de référence pour l'écriture des documents de planification, avec l'ensemble des parties prenantes concernées.



Et un détour par les Vosges !

Lauréat TEPOS
Création d'une SEM dédiée aux EnR
Accompagnement opérationnel des communes par le SCoT et les EPCI
Un Plan de Paysage pour la Transition Énergétique

Avec l'appui technique de :



3 Des accompagnements locaux ET « SUR MESURE »

3 territoires en 2024
autant de contextes de planification

3 témoignages vidéos déjà réalisés lors d'un
précédent webinaire (26/04/24):



Pas de SCoT – PNR
Aubrac
1 PLUi en cours



SCoT de 2017, révision à
venir
3 PLUi exécutoires



SCoT « Facteur 4 » approuvé en
2023
PLUi, PLU

WEBINAIRE INTER RESEAUX
TOTEn - Les GÉNÉRATEURS
Comment aborder la transition
énergétique à travers la planification
territoriale ? »
Jeudi 28 mars, 9h45-12h

Webinaire Inter-réseaux TOTEn - Les GÉNÉRATEURS Comment aborder la transition énergétique à travers la planification ?
par AREC OCCITANIE

<https://toten-occitanie.fr/les-webinaires-du-reseau/enregistrement-du-webinaire-inter-reseaux-planification-territoriale>

3 *Des accompagnements locaux* ET « SUR MESURE »

**3 territoires
supplémentaires en 2025
avec, là encore, des
contextes spécifiques**



SCoT de 2013, révisé en 2024
3 PLUi en cours, des PLU



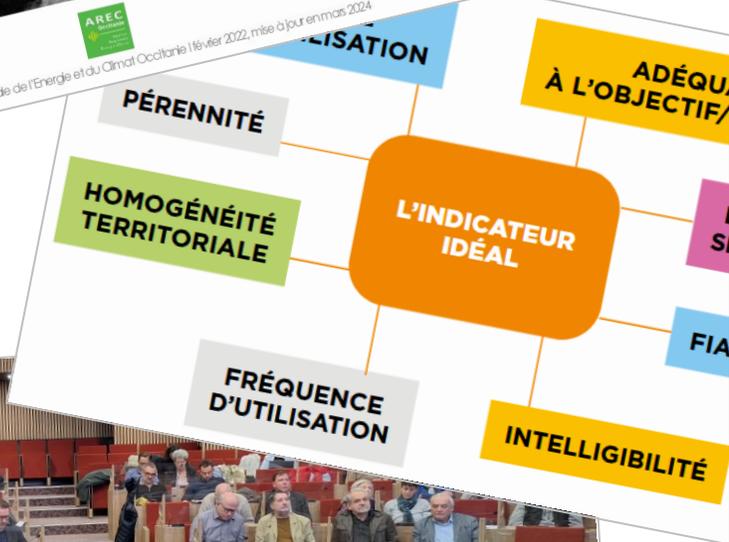
Préfiguration d'un PLUi



Révision de SCoT

Avec l'appui technique de :





Les accompagnements réalisés à ce jour sont tous différents !

Parce qu'ils ont été pensés de façon à **coller aux attentes des différents territoires**, mais aussi parce que **chaque territoire présente des spécificités** qui le rendent unique. Paysage partenarial, appui technique, maturité sur le sujet, projet politique, avancement des procédures.... sont autant d'éléments qui distinguent les territoires et impliquent **un travail d'accompagnement dans la dentelle !**



Préfiguration Abaque de Régnier

Les sujets à aborder

La sobriété, l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable, le PLU,...

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Avis mitigé	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas	Je ne veux pas répondre
1 Je ne vois pas de levier de sobriété énergétique pour mon territoire.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
2 Le coût de l' isolation thermique des bâtiments la rend inenvisageable.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
3 Il existe déjà un consensus sur les filières énergétiques à développer chez nous.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
4 Les projets photovoltaïques en toiture/zones urbanisées sont toujours de bonnes idées.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
5 Les enjeux climatiques priment sur les considérations paysagères .	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
6 Nous devrions développer des filières encore peu connues ici. (méthanisation/géothermie/ solaire thermique / pompe à chaleur)	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
7 Le territoire fait déjà sa part au regard de ses besoins en énergie.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
8 L'autoconsommation collective et les projets citoyens sont l'avenir.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○
9 Faire un PLUi nous permettra d'harmoniser nos politiques énergie-climat.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○○○ ○○○○○





Les ingrédients de la réussite !

LES PRATIQUES ISSUES DE CES RETOURS D'EXPÉRIENCE POUR VOUS INSPIRER

La connaissance de son territoire

Le diagnostic réalisé à l'échelle d'un SCoT contient des éléments qui peuvent être réutilisés dans les PLU(i), notamment les éléments de cadrage pour situer la commune ou l'intercommunalité dans le paysage énergétique.

Ne pas hésiter :

- à reprendre les données du PCAET lorsqu'il existe,
- à s'appuyer sur les données ORCEO et TerriSTORY, mais aussi sur des sources locales,
- à réutiliser les données et cartographies pour mettre en avant la part d'énergie renouvelable et faciliter le porter à connaissance par filière.

Une planification énergétique portée par le SCoT

Par exemple une structure porteuse de SCoT qui anime le PCAET. Dans ce type de démarche le SCoT :

- porte la stratégie de transition énergétique du territoire,
- bénéficie d'une trajectoire énergétique à moyen et long terme, et structurée autour d'un profil énergétique du territoire, d'une étude des potentiels énergétiques, de cartes territorialisées,
- intègre des objectifs opérationnels et réalisables.

L'existence d'un programme territorial de développement des énergies renouvelables (ou d'une charte) facilite l'application des règles 19 & 20 car il implique :

- l'identification des potentiels en énergies renouvelables,
- la définition d'une trajectoire de développement
- l'identification de zonages potentiels d'installation d'unités de production d'EnR,
- l'acculturation des élus et services aux enjeux énergétiques du territoire et l'élaboration d'une vision stratégique commune et partagée par tous les acteurs,
- la production de documents supports qui favorisent l'appropriation et la retranscription dans les documents de planification (cartographies, recueil de données, ...).

Les ingrédients de la réussite !

LES PRATIQUES ISSUES DE CES RETOURS D'EXPÉRIENCE POUR VOUS INSPIRER

*La transversalité interservices
au sein de la collectivité contribue à la
définition d'une trajectoire énergétique réaliste
et adaptée aux enjeux locaux. Elle permet :*

- la mutualisation et la complémentarité des compétences et expertises sectorielles,
- de s'assurer de la faisabilité des scénarios envisagés et des projections formulées en termes de trajectoire énergétique,
- la définition d'objectifs opérationnels et réalisables au vu des enjeux et contraintes du territoire,
- la mise en place d'outils d'aide à la décision, le partage de retours d'expériences et d'outils opérationnels grâce à une ingénierie partagée entre les services,
- d'assurer de la complémentarité du SCoT avec les autres documents de planification existants et de vérifier le niveau de compatibilité des différents documents ou plans applicables au territoire.

*Un portage politique fort permet d'affirmer
les préoccupations énergétiques et climatiques à
toutes les étapes de la conception :*

- faire du prisme « énergie-climat » l'ossature des futurs documents de planification,
- mettre en avant les stratégies visées par les strates supra et présenter la stratégie de diversification énergétique retenue,
- établir un lien clair et direct entre le développement des énergies renouvelables et les autres stratégies territoriales (sobriété foncière, Adaptation au changement climatique, attractivité...).



*La mise en œuvre du document
de planification*

Pour que son travail ne reste pas lettre morte, traduire à chaque bonne échelle (logique de subsidiarité) et faire vivre son SCoT à destination des territoires de planification locale.

Avec l'appui technique de :

Une poursuite des accompagnements en 2026...



PLUi finalisé
Rév SCoT à venir

Et si le prochain accompagnement se déroulait sur votre territoire ?

Contactez-nous !

amenagementduterritoire@laregion.fr

Avec l'appui technique de :



TOT En

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



15'

Retour d'expérience : SCoT Plaine du Roussillon

Eve Goze, Directrice du
Syndicat mixte



► PRÉAMBULE : PÉRIMÈTRE DU SCOT PLAINES DU ROUSSILLON

Les 4 EPCI du SCOT PR



- 4 EPCI (3 CC + 1 CU) - 77 communes – 348 000 habitants
- Territoires à Energie Positive pour la croissance verte (TEPOS) : Pays PM, PMM et Perpignan (2015)
- PCAET : territoires de CC Aspres + PMM + CC sud Roussillon + Perpignan

Les Pyrénées-Orientales



Orientation « C1. Clarifier la transition énergétique »



Synthèse du projet de SCOT révisé
(approuvé le 2 Juillet 2024) en matière d'EnR

► C.1 INTENSIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1/ Promouvoir un développement urbain plus économe en énergie (*dispositions présentes dans le DOO au travers de plusieurs orientations*)

- Favoriser la densité, rechercher la mixité urbaine et rapprocher les fonctions
- Favoriser la conception bioclimatique
- Faciliter la réalisation de constructions faisant preuve d'exemplarité (éco-quartiers, SPS éco et hab, SPIC ...)
- Renforcer la place de la végétation et de l'eau dans les espaces urbanisés (pour limiter les ilots de chaleur) avec identification dans le DOO d'espaces de nature en ville (*10% d'ENV pour opération de + d'1 ha*), ...
- Intensifier l'effort de rénovation thermique du parc bâti

► C.1 INTENSIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Favoriser la diversification de la production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biomasse, géothermie, hydraulique...)

2/ Développer et encadrer la production d'EnR - EOLIEN

→ Privilégier un dvt de l'éolien intégré à l'environnement et aux paysages :

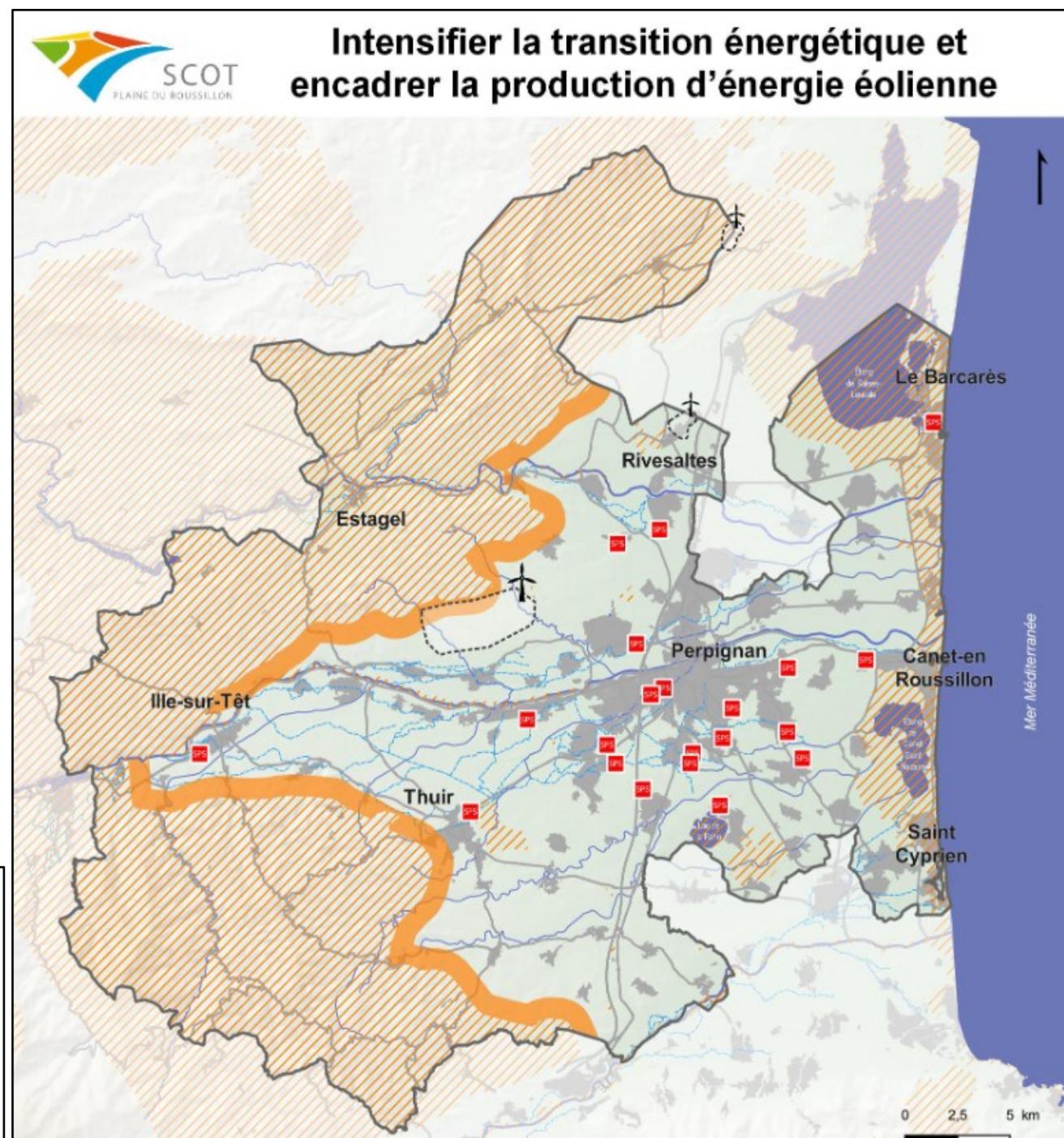
- Orientation préférentielle au niveau des parcs existants ou à leurs abords immédiats, ainsi qu'en mer

- Interdiction dans les cœurs de nature, massifs et EPR

→ Respect des objectifs d'intégration paysagère. Attention particulière sur la zone de transition entre plaine et massifs (*zone de sensibilité forte*)

Encadrer la production d'énergie éolienne

-  zone privilégiée pour le développement de la production éolienne (parcs éoliens existants et abords)
-  zone où l'implantation d'éoliennes n'est pas permise
-  zone de sensibilité forte à l'éolien



► C.1 INTENSIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

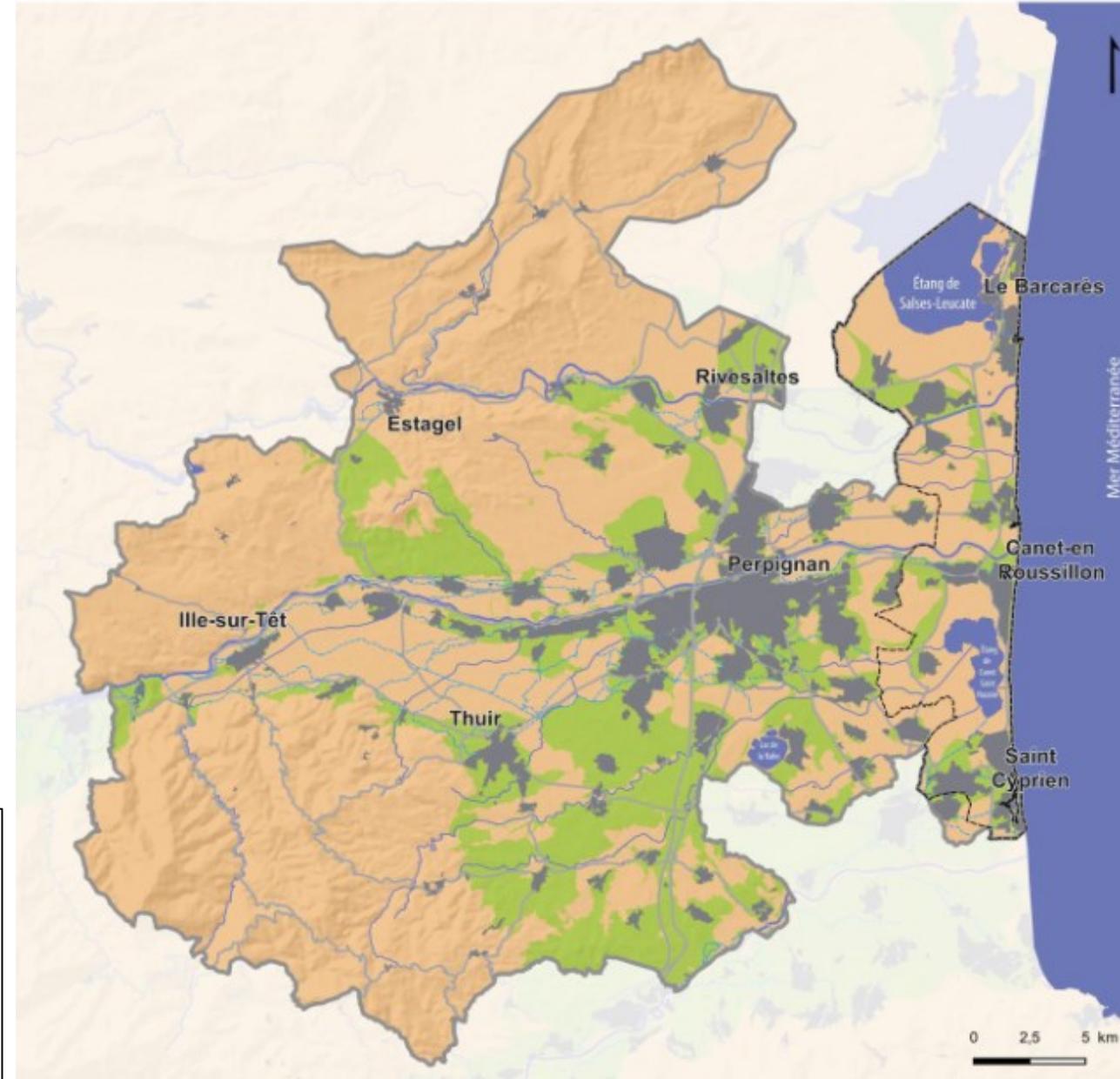
2/ Développer et encadrer la production d'EnR – solaire photovoltaïque (hors agrivoltaïsme)

- Privilégier les toitures des bâtiments, les parkings et les autres espaces artificialisés ou dégradés (délaissés routiers, anciennes décharges ou anciennes carrières, bassins de rétention...)
- Parcs photovoltaïques au sol :

Non permis dans les cœurs de nature, les autres milieux d'intérêt écologique, les espaces agricoles à fort potentiel et les espaces agri-paysagers (hormis sur sites artificialisés ou dégradés)

Ailleurs, autorisés sous conditions (respect agriculture, biodiversité, paysage) et selon conditions fixées par la Loi EnR de mars 2023 et selon Loi Littoral (continuité aggro, villages existants ou sur friches définies L,111-263 CU)

Implantation en respect des objectifs d'intégration paysagère (A.5.1)



► C.1 INTENSIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2/ Développer et encadrer la production d'EnR – solaire agrivoltaïsme

Installations interdites dans les EPR.

→ Ombrières photovoltaïques (agri) :

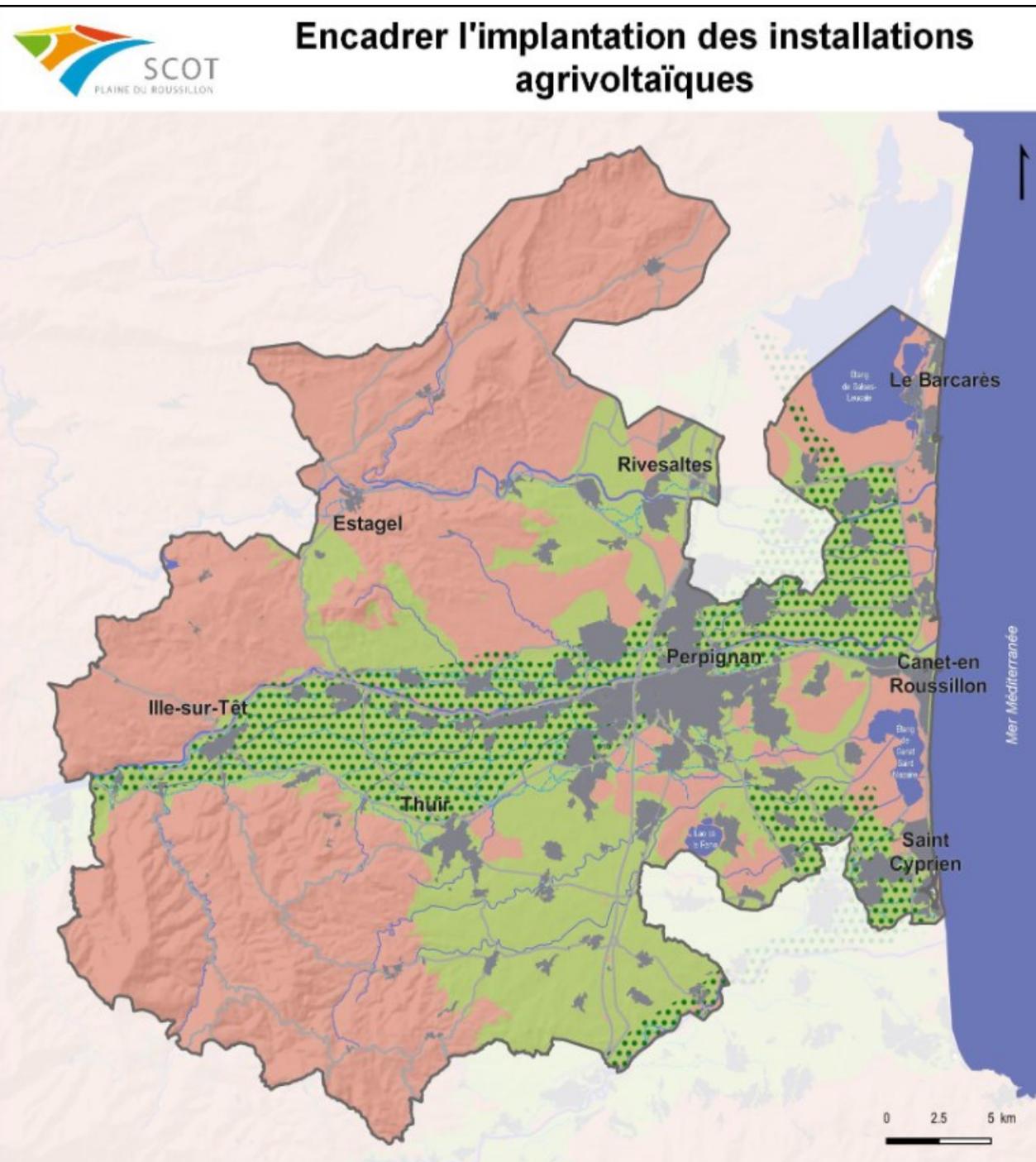
Non permises dans les cœurs de nature, les autres milieux d'intérêt écologique, et les espaces agri-paysagers non identifiés en plaines arboricoles et maraichères.

Autorisées sous réserve d'être liées à une activité agricole avérée et selon conditions fixées par la Loi EnR de mars 2023

→ Serres photovoltaïques :

Limitées aux seules plaines arboricoles et maraichères sous réserve d'être liées à une activité agricole avérée et selon conditions fixées par la Loi EnR de mars 2023

	Zone où l'implantation de serres photovoltaïques est admise
	Zone où l'implantation d'ombrières photovoltaïques est admise
	Zone où l'implantation d'ombrières photovoltaïques n'est pas admise





► PROGRAMME DE LA MATINEE DU 27 MAI 2025

- Introduction : le contexte de l'intervention Région/AREC
- Le paysage de la politique énergétique actuelle 
- Les orientations du SRADDET en matière d'EnR et les évolutions du SRADDET 
- Les orientations du SCOT PR révisé en matière d'EnR 
- Focus sur les évolutions récentes (ZAEnR et Agrivoltaïsme), installations agri-compatibles 
- Les leviers de traduction au niveau du PLU / PLUi 





TOT **En**

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui
technique de :



5'

+ Des outils concrets
Energie/ climat en lien
avec l'urbanisme

Thierry PEYRO-ROYO
ADEME Occitanie

Des outils concrets Energie/climat en lien avec l'urbanisme

Planification énergétique

- **Schéma directeur immobilier énergétique (patrimoine)**

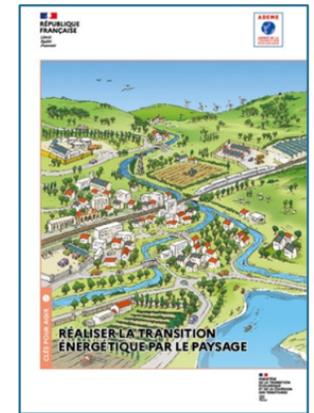
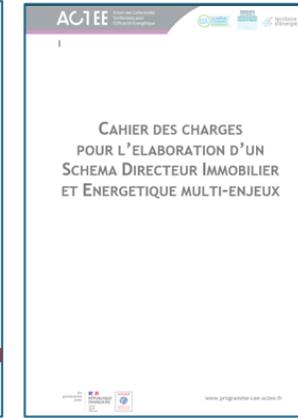
Guide [ici](#)

- **Schéma directeur des énergies (territoire)**

Guide [ici](#)

- **Plan paysage de la transition énergétique**

Guide [ici](#)



Financements 2026 : aucune aide ADEME Programme ACTEE si renouvelé ?

Voir Fonds Chêne [ici](#)

Lot de financement	Taux de subvention de base	Bonus (cumulable)	Plafond max (tous bonus confondus)
LOT 1 Poste d'économe de flux	40% du salaire brut, charges patronales incluses	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : +25% Economie de flux «Bati solaire» : +25% Bonus ZNI : +15%	80%
LOT 2 Outils de mesure et suivi des consommations	50% du coût HT		50%

LOT 3 Etudes énergétiques	50% du coût HT	SDIE : +10% Etude de décarbonisation : +30% Communes rurales ou ZNI : +15% Bati scolaire : +30%	80%
LOT 4 Etudes de MOE	20% ou 60 % du coût HT si objectif de respectivement -40% ou - 60% de conso d'énergie	Communes rurales et ZNI : +15% Bâti scolaire : + 5%	80% du coût de l'étude
LOT 5 AMO et autres prestations intellectuelles	50% du coût HT	Communes rurales ou ZNI +15%	65%

Des outils concrets Energie/climat en lien avec l'urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Expérimentations
Urbaines

EXPE
URBA

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/>



Stratégique
territoire

Planisols



Opérationnelle
site

Fonds vert

URBANISME DURABLE : LES EXPÉRIMENTATIONS

- PLANIFICATION BAS CARBONE
- QUARTIERS ÉNERGIE CARBONE
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET URBANISME
- TERRITOIRES ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE
- SOBRIÉTÉ ET URBANISME COMMERCIAL
- EXPÉ URBA SANTÉ
- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Avec l'appui technique de :



Les prochains rendez-vous TOTEn

Les prochains rendez-vous TOTEn :

- *Pour les chargés de missions PCAET et DDT :*
GT PCAET en 2026
- **Webinaire partenarial du Réseau TOTEn & de la CRESS : « Coopérations territoriales & ESS, des leviers pour une transition écologique juste et solidaire » | jeudi 4 décembre 2025 | 9h à 10h30**

Pour recevoir les actualités et invitations du réseau TOTEn, abonnez-vous et inscrivez vous à l'extranet :



Merci !

www.toten-occitanie.fr

TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique